

MAIRIE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL LOCAL

NOTE EXPLICATIVE

Assemblée Générale

29 juin 2010

*Projet de campus – résidence universitaire à Boulogne-Billancourt*

Communication présentée au nom de la Section Education et Formation par  
Maurice Renard et Gérard Patenotte  
Rapporteurs

## 1 - RAPPEL DE LA RÉFLEXION ET DU CONCEPT RETENU

La section 2 du CESL Boulonnais devait réfléchir sur l'avenir universitaire de la ville et sur l'opportunité d'implanter des « annexes universitaires » à Boulogne Billancourt. Les projets – très avancés – de regroupement des universités d'Ile de France, ne permettent plus de se positionner, du moins à court ou moyen terme, sur l'implantation d'une nouvelle antenne universitaire.

Les différents échanges avec l'Université Paris Descartes (Paris V), l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC-Paris VI, l'Université Paris Dauphine et le délégué général de l'Alliance Paris Universitas (*APU qui regroupe Paris 2 Assas, Paris 4 Sorbonne, Paris 6 UPMC, Paris Dauphine, l'ENS Ulm, l'EHESS<sup>1</sup> et l'EPHE<sup>2</sup>*) ont confirmé ces faits mais tous les interlocuteurs ont insisté sur **le manque d'infrastructures consacrées à la vie étudiante en Ile de France** et ont permis d'élargir la réflexion sur les thèmes des conditions de vie et d'études des étudiants.

## 2- LE CONCEPT RETENU : UN PROJET INNOVANT DE CAMPUS-RÉSIDENCE UNIVERSITAIRE PERMETTANT À LA VILLE DE BOULOGNE DE SE RÉINSÉRER DANS LE TISSU UNIVERSITAIRE FRANCILIEN

La section a donc transposé sa réflexion sur la création d'un lieu de vie et d'étude innovant pour des étudiants de cursus exigeants (doubles cursus des universités et classes préparatoires) dans le cadre de contrats de partenariat entre la ville et des universités partenaires.

Tous les interlocuteurs universitaires consultés ont reconnu les avantages que présentait la ville de Boulogne pour un tel partenariat : un tissu culturel et sportif développé, une proximité et une facilité de transport vers les sites universitaires parisiens. Pour la Ville, ce projet pourrait être un germe de collaboration plus étendue avec les universités partenaires. En effet, **certaines ne seraient pas opposées à délocaliser certaines manifestations universitaires (cours, conférences, remises de diplômes, soutenances de thèses etc) et, en cas de réussite, l'idée même d'une implantation d'une antenne sur Boulogne, à plus long terme, a progressé suite à nos prises de contact, et n'est plus totalement utopique.**

Deux partenaires semblent s'imposer et devront être approchés préférentiellement. D'une part le PRES (pôle de recherche de l'enseignement supérieur) Paris Cité qui regroupe, entre autres, Paris 3, Paris 5 et Paris 7 et qui, via Paris 5 a déjà une antenne (UFR psychologie) sur Boulogne et d'autre part le PRES Sorbonne Universités (Paris 2, Paris 4, Paris 6) qui a développé de nombreux cursus exigeants pluridisciplinaires et qui, via Paris 6, est dans une réflexion sur un partenariat possible pour l'organisation de TP sur son site universitaire si de nouvelles classes préparatoires s'ouvrent sur Boulogne.

---

<sup>1</sup> Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

<sup>2</sup> Ecole Pratique des Hautes Etudes

### 3 - LE CAMPUS RÉSIDENCE : UN LIEU PRIVILÉGIÉ D'ÉTUDE ET DE VIE

Le concept proposé consiste à sortir de la cité-dortoir étudiante pour faire de ce Campus un véritable lieu de vie, d'étude et de culture inséré dans la vie bouloonnaise, prolongement naturel des universités qui y mettrait des moyens matériels, intellectuels et humains en échange d'un quota de chambres dédiées.

Au delà de l'aspect hôtelier (de qualité et soigné), qu'il conviendra de définir avec le prestataire gestionnaire (type de logement -chambre/studio- cuisines communes ou individuelles etc), ce campus résidence se doit d'être:

- **un lieu d'étude**, comprenant :

- Des salles d'études avec connexion Internet WIFI et salles de travail et les dernières avancées en matière de TICE,
- Une bibliothèque et médiathèque – avec accès pour les résidents aux centres de ressources et aux abonnements en lignes des universités partenaires,

- **un lieu de vie**, comportant :

- Cafétéria
- Salle de sports et/ou accès à des équipements sportifs municipaux / associatifs
- Accès à la vie culturelle bouloonnaise (théâtres, cinémas, bibliothèques, centre culturel),

- **un lieu d'animation**, comportant :

- un Auditorium et/ou Salles de conférences permettant des manifestations universitaires ouvertes sur la ville

Ce concept correspond à la création d'un véritable *learning center*, conçu sur le modèle britannique, permettant d'accueillir des étudiants dans un lieu de vie d'un genre nouveau, véritable prolongement des espaces d'enseignement des universités partenaires. Ouvert en continu, cet espace chaleureux et convivial affiche pour ambition de concourir à la réussite de l'étudiant à l'université ou en classe préparatoire.

Centré sur les besoins de l'étudiant, le *Learning center* lui permettra, en un seul et même lieu, **de pouvoir:**

- Étudier,
- Produire des travaux universitaires,
- Acquérir des savoirs, des savoir-faire, des compétences,
- Développer son autonomie,
- Communiquer avec ses enseignants,
- Communiquer avec sa famille, en particulier quand on est un étudiant étranger,
- Se restaurer, téléphoner, discuter, se cultiver, faire une pause, surfer sur Internet pour ses loisirs...

**Cet espace comportera des services à l'étudiant :** Au sein d'un espace unique, l'étudiant aura accès à tous les services de l'université, en ligne ou sur place, qui lui sont destinés :

- Scolarité,
- Service d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle,
- Tutorat pédagogique,

- Assistance à la recherche documentaire et à la maîtrise de l'information,
- Assistance informatique,
- Aide sociale : logement, bourse, santé, jobs...,
- Informations sur les activités culturelles : théâtre, musique, expositions, cinémathèque, billetterie...
- Vie associative.

La généralisation des ordinateurs portables permet une organisation des espaces souple et ouverte : l'étudiant peut s'approprier librement n'importe quel espace pour n'importe quel usage :

- Étude individuelle silencieuse,
- Travail en groupe : préparer un exposé ou des oraux, visionner à plusieurs des documents audiovisuels, tester une présentation sur ordinateur devant un auditoire,
- Formation, notamment à la maîtrise de l'information,
- Apprentissage des langues,
- Conversation,
- Sociabilité

Ces usages s'appuieront sur des équipements techniques et informatiques omniprésents, mobiles, et facile d'accès et sur les ressources informatiques des universités partenaires :

- Environnement numérique de travail,
- Ressources documentaires sur tous supports,
- Contenus pédagogiques,
- Logiciels et applications variés : bureautique, autoformation, production multimédia, applications collaboratives

Ce projet sera donc un élément d'accompagnement de la nécessaire évolution de la pédagogie dans les universités et les classes préparatoires françaises, dans le cadre du processus de Bologne.

#### **4- LE PUBLIC CONCERNÉ : LES ÉTUDIANTS À FORT POTENTIEL DES CURSUS EXIGEANTS DES UNIVERSITÉS ET DES CLASSES PRÉPARATOIRES DES LYCÉES BOULONNAIS**

Sans en nier le besoin criant en région parisienne, ce concept n'est pas celui du logement social étudiant mais celui d'une aide partenariale de la ville de Boulogne au développement d'un enseignement supérieur et d'une recherche de qualité en France.

Depuis quelques années, certaines universités, notamment dans le cadre de PRES Sorbonne Universités,, ont développé des cursus dits « exigeants » ou « double cursus » soit sur deux domaines (Sciences et Sciences sociales –UPMC/Sciences Pô-, Sciences et Musicologie –Paris IV et UPMC, Sciences et philosophie, Sciences de l'environnement, sciences et management, Sciences et Patrimoine, etc....) soit uniquement scientifiques (mathématiques et informatique, physique et médecine, mécanique et gérontologie, bio informatique etc...). Le développement de ces cursus sélectifs (recrutement sur dossiers), qui s'adressent aux élèves ayant obtenus des mentions B ou TB au bac, est limité par la difficulté à recruter, pour des raisons de logement, des candidats venant de province ou

de régions éloignées d'Ile de France. De tels candidats trouveraient dans le cadre du Campus Résidence Boulonnais, des conditions de vie et d'étude adaptées à ces cursus qui impliquent un très gros investissement en travail personnel.

Il en est de même pour les élèves des classes préparatoires (actuelles et en projet) des lycées boulonnais. Un tel dispositif permettrait un afflux de candidats de qualité (notamment féminins) qui permettrait une amélioration de la qualité et de la notoriété des préparations boulonnaises. De plus, le brassage que le campus permettra de développer entre élèves des classes préparatoires et étudiants universitaires serait un atout majeur pour le développement de la recherche en France notamment au niveau des entreprises privées. Enfin le partenariat universitaire développé dans le cadre de ce Campus pourrait permettre que les élèves des préparations des lycées boulonnais puissent venir faire certains travaux pratiques spécialisés sur les campus parisiens (30 minutes de métro) et être accueillis préférentiellement dans les labos universitaires dans le cadre des TIPE.

Enfin une partie des résidents pourrait être des doctorants/thésards des universités qui pourraient avoir un rôle de tuteurs sous le contrôle de référents enseignants, dans le cadre des missions du nouveau contrat doctoral ou dans celui de l'emploi étudiants, pour les deux précédentes catégories. De même, les doctorants des universités partenaires, qu'ils soient résidents ou non du Campus, pourraient participer aux « colles » des préparations des lycées boulonnais. **Les élèves des classes préparatoires boulonnaises bénéficieraient alors du même environnement scientifique que les « grands » lycées de la Montagne Sainte Geneviève.**

De même il conviendrait de voir (ce que n'a pas encore eu le temps de faire la section du CESL) dans quelle mesure le Conservatoire Régional de Musique de Boulogne pourrait être intéressé à devenir partenaire de ce Campus pour certains de ses élèves ce qui augmenterait le brassage intellectuel visé.

## 5- LE CADRE DU PARTENARIAT : DES AVANTAGES ET DES DEVOIRS RÉCIPROQUES

Le projet pourrait donc voir se créer le premier campus universitaire « Paris – Petite couronne » - dans l'esprit des pays anglo-saxons, avec les atouts de la modernité.

Les avantages pour les universités et les lycées ont été largement décrits dans les paragraphes précédents. En échange les universités mettraient des moyens matériels (fond de bibliothèque, accès à leur ENT (Environnement Numérique de Travail) et à leurs ressources en ligne et à leurs abonnements électroniques aux revues scientifiques) et moyens en personnels (moniteurs, voire techniciens et enseignants/chercheurs). De plus les services de la direction de la vie étudiante de certaines universités pourraient être ouverts à l'ensemble des résidents. Les actions culturelles (scientifiques et artistiques), que mènent les universités vers le grand public, pourraient être mutualisées avec la ville dans le cadre de cycles du type « Université dans la Cité » ou du type « Université du 3<sup>ème</sup> âge, conférences grand public Sciences à cœur ».

Des actions culturelles, telles les « résidences d'artistes<sup>3</sup> » ou la circulation d'œuvres d'art contemporain sur les Campus pourrait être accueillies sur le Campus boulonnais ou au Centre

---

<sup>3</sup> La résidence d'artiste ne correspond pas à l'hébergement d'artistes mais à un contrat/commande de travail sur un projet commun supposant un rendu public, par exemple le LAM (laboratoire

Landowski dans le cadre de partenariat Ville/Université/DRAC<sup>4</sup>/Conservatoire Régional. D'autres événements universitaires (séminaires, soutenances de thèse, remise de diplômes, etc...) pourraient être délocalisés des Universités vers le Campus Boulonnais.

**La Ville de Boulogne pourrait aussi jouer un rôle actif dans la recherche universitaire** en initiant et soutenant des recherches au niveau de stages de laboratoire en seconde année de Master (4 mois, 1000 euros/mois) ou en thèse (3ans, 100 000 euros). Ces bourses boulonnaises pourraient être attribuées à des étudiants boulonnais ou à des résidents du Campus, les sujets de recherche étant proposés aux universités sur des domaines intéressant la ville, notamment dans le périmètre des autres sections du CESL (vieillessement cognitif, prothèses intelligentes, adaptation de la ville au handicap, développement durable etc.). Ainsi la ville pourra privilégier l'accueil d'étudiants boulonnais dans des filières qu'elle considère comme stratégiques pour son évolution.

**Enfin des actions de découverte et de sensibilisations à la recherche et à l'enseignement supérieur pourront être organisées par les partenaires universitaires pour les élèves de seconde ou de première des établissements boulonnais (conférence, stage de laboratoire, partenariat entre une classe et un labo).**

Ce campus-résidence devra **rester sous la tutelle** de la ville qui développerait des partenariats universités/entreprises/prestataires. On peut par exemple imaginer dans un premier temps, que pour initialiser le projet, la ville désigne un pilote au sein de son administration pu recrute en CDD un chef de projet, comme cela a été évoqué par le Maire, Monsieur Baguet, voire une structure qui aurait le rôle de maître d'ouvrage, mais à terme, il nous semble que la mise en place **d'une fondation** soit à envisager. Cette fondation aurait pour but de promouvoir les échanges entre les courants de connaissances des domaines scientifiques et artistiques par :

- le partage des expériences entre les étudiants 18/28 (de 18 ans à 28 ans) des universités (des formations innovantes du LMD, et notamment des doctorants) et des CPGE et des étudiants-artistes du conservatoire régional,
- des rencontres internationales pour favoriser la connaissance des différentes cultures et en favoriser la mixité;

De plus elle aura comme mission d'assurer le bon fonctionnement du Campus-résidence et son financement. A cet effet elle rendra des comptes à un conseil d'administration présidé par la ville de BB.

## **6- LES MODALITÉS PRATIQUES, ESQUISSE DU PROGRAMME FONCTIONNEL : RÔLE DU CHEF DE PROJET**

Une déclaration d'intention de la municipalité sur l'emprise de la résidence est un préalable nécessaire à la poursuite des investigations sur la faisabilité de ce projet. Elle devrait définir la lettre de mission

---

d'acoustique musicale) de l'UPMC a en « résidence », dans le cadre d'un partenariat avec la DRAC, un artiste travaillant sur la musique électronique, la nouvelle lutherie informatique et les relations sons/images. Des concerts/spectacles basés sur les résultats de cette coopération ont été donnés aux couvents des Cordeliers (partenariat avec la ville de Paris).

<sup>4</sup> DRAC : Direction Régionale de l'Action Culturelle

spéciale du chef de projet et la date de rendu des conclusions. Elle constituerait un engagement formel qui permettrait de démarcher les partenaires éventuels et de juger de leur volonté d'implication dans le projet.

Placé sous la responsabilité de MM...de la Direction générale, le chef de projet devrait avec l'aide de la section du CESL (notamment M.Renard, G.Patenotte et Y.Achitouv) reprendre, développer et valider les négociations avec les partenaires universitaires potentiels et développer la conception des solutions et leur chiffrage. Sa feuille de route pourrait comprendre :

- 1) **Réalisation d'une esquisse du programme fonctionnel du projet immobilier** en fonction de l'emprise réservée (espaces d'hébergement individuel G/F pour 100 à 200 places ; espaces des études : solutions d'e-learning et mini-centre de doc, laboratoires de réseau et webmaintenance, espaces de travaux de groupe et tutorats, salle de réunion polyvalente...); espaces de vie étudiante ; locaux de gestion, sécurité et entretien...) pour chiffrage des m<sup>2</sup> à construire, faire vivre et entretenir, et estimation du coût de l'opération immobilière des études à la livraison
- 2) **Esquisse du budget prévisible en investissement et fonctionnement**, achat du terrain, opération immobilière (éligible au moins partiellement au logement social ?), coût de fonctionnement annuel, et élaboration de scénarios de financement incluant les apports des PRES (ressources propres, subventions dans le plan Campus et dans l'Emprunt national<sup>5</sup>), la part des fondations, des collectivités territoriales impliquées (92/Région) ; calcul des coûts réels pour la Ville de BB.
- 3) **Prospections et négociations pour valider les partenariats de la Ville de BB avec :**
  - a. les universités franciliennes,
  - b. les collectivités territoriales,
  - c. les entreprises et les mécènes potentiels
  - d. les universités et villes étrangères.
- 4) **Elaboration d'un projet de fondation dédiée en charge du Campus:** statuts, recherche de partenariats et mécénats, objectifs financiers, valorisation.
- 5) **Esquisse d'un statut de l'étudiant(e) admis au campus-résidence :** droits et devoirs, mixités, utilité sociale locale ; procédures de recrutement et durée des séjours

---

<sup>5</sup> La commission de « l'Emprunt national » a retenu comme axe majeur (axe1) le développement de la recherche et des universités françaises, et repéré comme action prioritaire dans cet axe (action4, cf.p.76 et sqq. du rapport) « *d'accélérer la création d'internats d'excellence pour le lycée et les filières sélectives du supérieur* » ; elle retient de créer **5000 places** dans des « internats de ville » communs à plusieurs établissements d'enseignement supérieur dans les grandes agglomérations sous-équipées. La ville de Boulogne pourrait donc soit directement, soit par l'intermédiaire de ses partenaires universitaires tenter d'être éligible aux subventions du grand emprunt.